



Le Maire de la commune d'ECKWERSHEIM,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-1 et suivants relatifs aux pouvoirs de police du Maire ;

VU le Code de la Route ;

VU la demande présentée par la **société SOBECA** concernant une intervention de modification d'un raccordement électrique ;

CONSIDÉRANT que ces travaux nécessitent une réglementation temporaire de la circulation et du stationnement afin d'assurer la sécurité des intervenants et des usagers de la voie publique ;

ARRÊTE :

- **Article 1 : Objet**

La circulation et le stationnement seront temporairement réglementés sur la voie située entre le **18 et le 24 rue du Général Leclerc** à l'occasion de travaux de modification de raccordement électrique réalisés par la société SOBECA.

- **Article 2 : Période d'intervention**

Les travaux auront lieu du 05 octobre 2026 au 30 octobre 2026, selon avancement du chantier.
Durant cette période, la réglementation temporaire prévue au présent arrêté sera applicable.

- **Article 3 : Réglementation de la circulation et du stationnement**

Pendant le temps nécessaire à l'intervention :

- La circulation sera **alternée par feux tricolores**.
- La vitesse de circulation sera limitée à **30km/h**.
- Les usagers devront emprunter le trottoir d'en face et **circuler avec prudence**, ralentir et respecter la signalisation temporaire mise en place.
- Le stationnement sera **interdit sur toute la zone de travaux**.

- **Article 4 : Signalisation**

L'opérateur est chargé de mettre en place, maintenir en bon état et retirer à l'issue des travaux l'ensemble de la signalisation temporaire réglementaire.

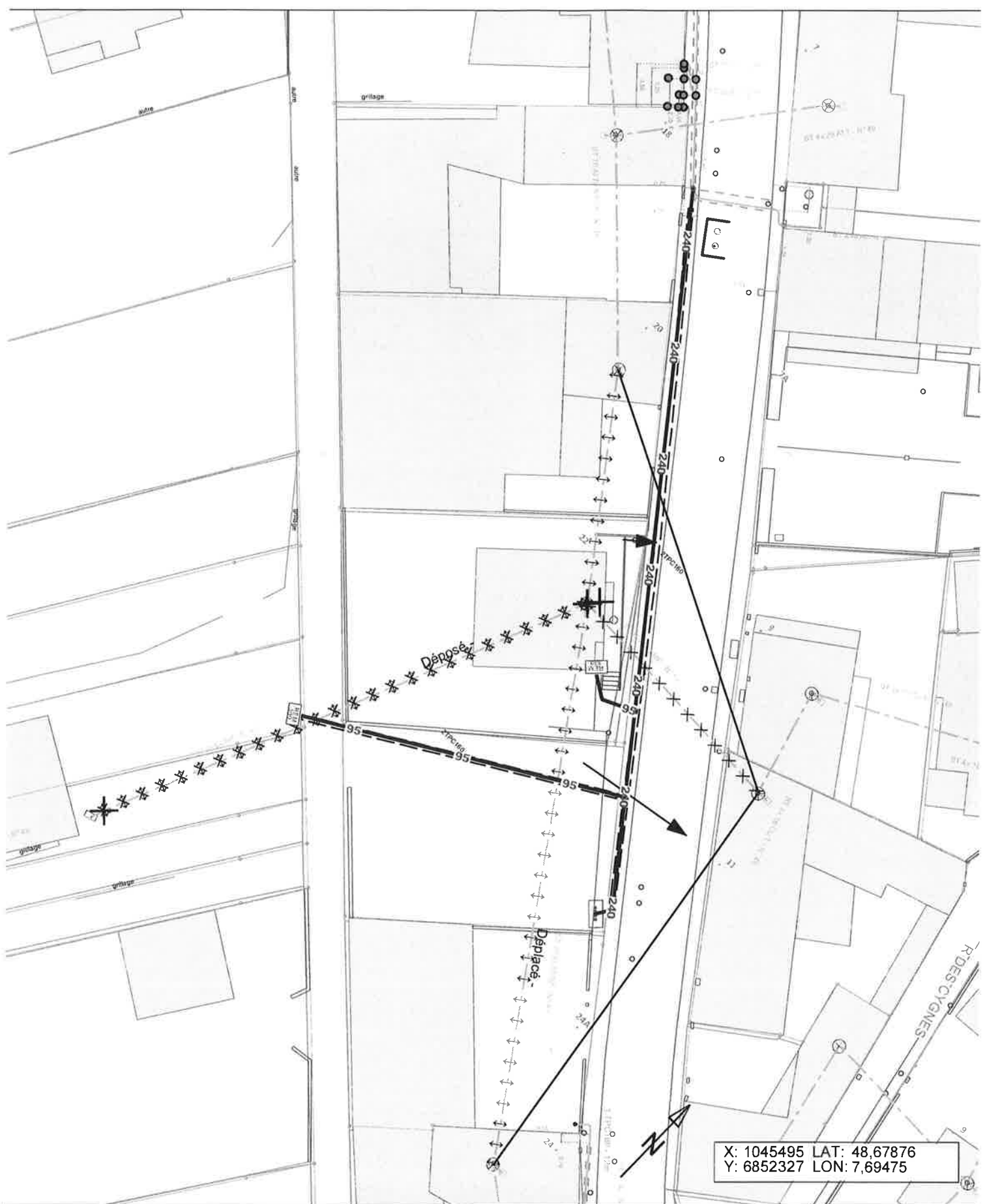
- **Article 5 : Ampliation du présent arrêté est adressée :**

- à M le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mundolsheim
- à la Brigade territoriale de contact de Strasbourg
- au SDIS

A ECKWERSHEIM, le 21 septembre 2026

**Le Maire,
Julien BORNERT**





Plan 2024642363A du 19.01.2026 (VAR1)

Échelle :
1/400e

AFFAIRE 2024642363 - ECKWERSHEIM - 22 RUE DU GENERAL
LECLERC - Modification d'un raccordement existant - 22 Gal Leclerc-2

Interlocuteur :

Eric NOBLET EXPL
eric.noblet@strasbourg-electricite-reseaux.fr

Commentaires :

© - usage limité - reproduction interdite sans autorisation.

Ce plan peut en aucun cas servir au repérage de réseaux ou remplacer le plan réponse à une DT, DICT ou ATU

STRASBOURG
ELECTRICITE
RESEAUX